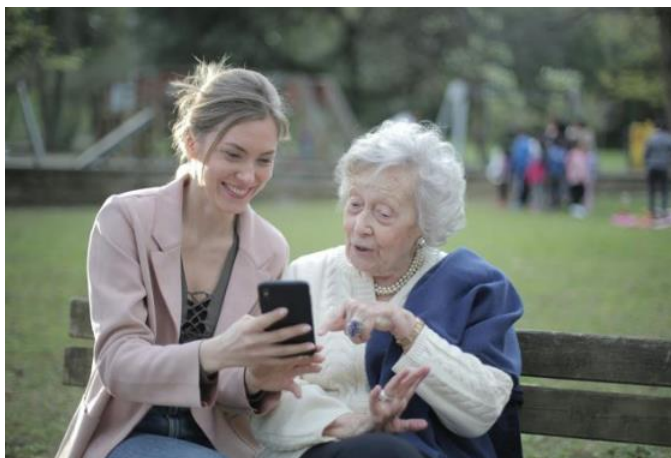


Simplifiez vos démarches d'entrée en établissement pour personnes âgées avec



usager.viatrajectoire.fr



ViaTrajectoire,




Site choisi par votre département et l'Agence Régionale de Santé pour la gestion de votre dossier de demande d'admission en EHPAD⁽¹⁾, EHPA⁽²⁾, USLD⁽³⁾ et Résidence Autonomie⁽⁴⁾.

Vous recherchez une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées?

Pour gérer votre dossier de demande d'admission, utilisez le site **ViaTrajectoire** :

- Consultez l'annuaire détaillé des structures pour trouver celle qui correspond à vos besoins.
- Complétez votre dossier en ligne, en collaboration avec votre médecin traitant.
- Adressez ensuite votre demande aux structures de votre choix afin qu'elles y répondent.

Les avantages de ViaTrajectoire

-  Un dossier de demande d'admission unique, en ligne, utilisé par tous les établissements.
-  Un moteur de recherche multicritère : proximité géographique, budget, type d'hébergement et de soins.
-  Un service public, gratuit, confidentiel et sécurisé, accessible à votre médecin traitant.

ViaTrajectoire, un suivi en temps réel



Vous pouvez notamment :

- gérer votre dossier depuis votre domicile
- compléter, modifier, actualiser votre dossier



Avec ViaTrajectoire, créez et envoyez votre dossier.

1

Connectez-vous à ViaTrajectoire.

- Tapez www.usager.viatrajectoire.fr dans la barre d'adresse de votre navigateur. Cliquez sur le bouton **Créer / Gérer mon dossier** sur la page d'accueil. Sélectionnez « créer un dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées » puis cliquez sur **Valider**.

2

Débutez la création de votre dossier

- Complétez vos coordonnées et renseignez votre mot de passe et votre adresse mail.

Votre numéro de dossier vous sera envoyé par courriel. Il vous sera demandé pour compléter le dossier de demande d'admission et vous donnera un accès lors de vos prochaines visites.

3

Remplissez le dossier.

- Renseignez le volet administratif, déclarez votre médecin traitant et informez-le de votre démarche afin qu'il complète le volet médical et autonomie.

4

Recherchez des établissements.

- Entrez un code postal ou un nom de ville.
- Remplissez les différents critères.
- Cliquez sur **LANCER LA RECHERCHE**
- Cliquez sur **AJOUTER À MA SÉLECTION** les établissements correspondant à votre besoin.

5

Envoyez votre demande aux établissements de votre choix

ViaTrajectoire, suivez votre dossier.

Vous souhaitez suivre le dossier qu'un professionnel a créé pour vous.

1 Prenez rendez-vous ou contact avec le professionnel en question.

2 Transmettez lui une adresse mail valide et consultée fréquemment.

Le professionnel ne peut vous transmettre l'accès au dossier que par l'envoi d'un mail. Vous recevrez un mail contenant le numéro du dossier et un lien cliquable qui vous permettra d'accéder à votre dossier et de créer votre mot de passe.

3 La première connexion

Vous vous connectez avec le numéro du dossier et le mot de passe. Afin de sécuriser davantage votre connexion et vos données personnelles, un code OTP à renseigner vous sera envoyé à l'adresse mail indiquée.



INFORMATION POUR VOTRE MÉDECIN TRAITANT

ViaTrajectoire : service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, validé par la CNIL.

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Vous pouvez désormais renseigner le volet médical et le volet autonomie sur le site sécurisé ViaTrajectoire.

ViaTrajectoire, pas à pas.

- ▶ Insérez votre carte dans le lecteur CPS.
- ▶ Tapez viatrajectoire.fr dans la barre d'adresse de votre navigateur ou cliquez sur le lien ViaTrajectoire depuis votre espace AmeliPro
- ▶ Cliquez sur **SE CONNECTER PAR CARTE CPS**
- ▶ Entrez le code à 4 chiffres de votre CPS.
- ▶ Lors de votre première connexion, **renseignez votre adresse mail** afin d'activer les fonctions de suivi de ViaTrajectoire.
- ▶ **Complétez et validez** le volet médical et le volet autonomie du dossier en attente. Vous pouvez également insérer des pièces jointes. **Tous ces éléments ne seront accessibles qu'aux personnes habilitées côté établissement.**
- ▶ Le dossier est désormais complet : votre patient, le professionnel social ou vous-même n'avez plus qu'à sélectionner les EHPAD⁽¹⁾ EHPA⁽²⁾, USLD⁽³⁾ et Résidences Autonomie⁽⁴⁾ et **envoyer le dossier en ligne.**
- ▶ Si besoin, vous pouvez **télécharger ce dossier** ou **l'imprimer** au format officiel (CERFA).

Vous pouvez notamment :

- compléter, modifier, actualiser le volet médical et autonomie des dossiers de vos patients
- transmettre le dossier aux établissements
- consulter les réponses



ViaTrajectoire, un suivi en temps réel.

ViaTrajectoire vous permet de gérer électroniquement les dossiers de vos patients âgés à la recherche d'une place en EHPAD⁽¹⁾, EHPA⁽²⁾, USLD⁽³⁾ ou Résidence Autonomie⁽⁴⁾.

- ▶ Un dossier de demande d'admission unique dématérialisé et utilisé par tous les établissements.
- ▶ Un accès direct au volet médical et au volet autonomie avec une aide à la saisie.
- ▶ Un moteur d'orientation pour trouver les structures répondant aux besoins médicaux de vos patients, en fonction de plusieurs critères : proximité géographique, budget, type d'hébergement.
- ▶ Une connexion sécurisée par CPS
- ▶ Identification directe en passant par votre compte **amelipro**

(1) EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

(2) EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

(3) USLD : Unité de Soins de Longue Durée

(4) Résidence Autonomie : ex-logements-foyers et ex-RPA